La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2004

Les résultats de l'année

par Noël Boulianne

Noël Boulianne est économiste à la Direction de la recherche et de l'évaluation.

La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous la responsabilité de Josée Marotte, assistée de France Harvey et de Carole Julien, de la Direction des données sur le travail.

Avril 2005

Table des matières

Les résultats de l'année 4

Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année 5

Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année 5

La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2004 5

La durée d'application des clauses salariales 6
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés 6
La croissance des taux de salaire réels 8
La répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire 9
L'évolution des taux de salaire négociés 10
Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique 11

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur 14

Selon le secteur d'origine (privé ou public) 15
Selon le secteur d'activité économique 15

Conclusion 18

Notes techniques 20

1. Types de mesure 20
2. Unités de négociation 20
3. Classes salariales 21
4. Taux de salaire versé 22
5. Méthodes de calcul 22
6. Révision des données 24

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1.1 Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2004 (en pourcentage)

Tableau 1.2 Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale — Renouvellements intervenus en 2004

Tableau 1.3 Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2004

Tableau 1.4 Distribution, en pourcentage, des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2004

Tableau 1.5 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement, 2002-2004 (en pourcentage)

Tableau 1.6 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1997-2004 (en pourcentage) — Par année de renouvellement

Tableau 2.1 Variation annuelle des taux de salaire versés aux salariés syndiqués au Québec (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives en vigueur

Tableau 2.2 Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1998-2006 (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives en vigueur

Graphique 1 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1988-2004 (en pourcentage)

Graphique 2 Évolution annuelle des taux de salaire versés en fin d'année aux employés syndiqués du Québec, selon le secteur d'origine, 1990-2004 (en pourcentage)

Annexe

Tableau A1 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1992-2004 (en pourcentage)

Tableau A2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1992-2004

Les résultats de l'année

La présente étude analyse les clauses salariales contenues dans les conventions collectives québécoises. L'univers retenu est composé des conventions collectives des secteurs privé et public, de 100 salariés et plus regroupant des cols bleus et de 50 salariés et plus pour les cols blancs. De plus, la croissance des taux de salaire est basée sur les taux versés aux salariés[1] appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés. Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire fondés sur l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. Les détails concernant la méthode et les concepts utilisés sont décrits dans les notes techniques à la fin de ce document.

Dans les conventions renouvelées en 2004, les emplois modaux regroupaient 15,8 % de l'ensemble des emplois couverts par les unités de négociation. Le ratio des emplois modaux sur le nombre total d'emplois visés par les conventions est d'environ 5 % dans les unités du secteur privé comptant 500 salariés et plus. Par contre, dans le secteur public et dans les unités du secteur privé de moins de 500 salariés, il dépasse 40 %.

D'après les données analysées par le ministère du Travail, les renouvellements de convention collective survenus au cours de 2004 ont entraîné une hausse annuelle moyenne de 2,2 % des taux de salaire pour l'ensemble de la durée d'application des clauses salariales. Ces statistiques ont été calculées à partir de 170 renouvellements visant 121 062 salariés. Le tableau 1.1 montre que les conventions collectives renouvelées en 2004 dans le secteur privé ont affiché une hausse annuelle moyenne de 2,1 %, tandis que celles du secteur public montraient un taux de croissance de 3,4 % par année. En 2004, les renouvellements de convention collective se sont concentrés dans le secteur privé où l'on retrouve 92,2 % des salariés concernés.

Tableau 1.1
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2004 (en pourcentage)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Renouvellements intervenus en 2004			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	3,4	2,1	2,2
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,4	1,9	2,0

Source : ministère du Travail du Québec.

Les hausses salariales négociées dans les conventions renouvelées en 2004 sont inférieures de 0,2 point de pourcentage à celles de l'année 2003 (2,4 %).

En prenant en considération l'univers plus large des conventions collectives qui com-

1. Les taux de salaire versés aux salariés en « période de probation » ne sont pas inclus dans cette analyse.

portaient des clauses salariales en vigueur à la fin de 2004 (772 conventions collectives), 334 393 salariés ont obtenu une hausse salariale de 2,0 % en comparaison de 2,4 % l'année précédente. Dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'an passé, les salariés du secteur privé, qui représentaient 81,9 % des effectifs totaux, ont obtenu une hausse de 1,9 % alors que ceux du secteur public ont connu une augmentation de 2,4 % (tableau 1.1).

Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année

En 2004, les clauses salariales de 264 conventions collectives ont été ajoutées à la base de données du ministère du Travail. De ce nombre, on distingue 33 premières conventions qui, forcément, en étaient à leurs premières clauses salariales. Parmi celles-ci, on trouve quelques ententes majeures intervenues dans des villes fusionnées dans le cadre des lois adoptées en 2000 (L.Q. 2000, c. 27, L.Q. 2000, c. 56). Les conventions de première génération ne comprenant pas de taux de croissance pour la première année, il n'est pas possible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour leur durée totale.

En outre, les clauses salariales de 231 renouvellements de convention collective, dont 170 signés en 2004, ont été traitées au cours de l'année.

Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année

Voici la liste des conventions collectives touchant 500 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2004 :

NOM DE L'EMPLOYEUR	SALARIÉS
ASS. DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CONSTR. INST. ET COMMERCIALE)	39 325
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTR. D'HABITATIONS DU QUÉBEC	18 009
ASS. DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CONSTR. INDUSTRIELLE)	11 381
ASS. DES CONSTR. DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC	11 190
VILLE DE MONTRÉAL (SYND. FONCTIONNAIRES)	10 000
PUROLATOR COURRIER LTÉE	2 500
VILLE DE MONTRÉAL (ASSOC. POMPIERS)	2 300
BELL CANADA	2 098
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL	2 068
VILLE DE QUÉBEC (SYND. FONCTIONNAIRES)	1 828
VILLE DE QUÉBEC (SYND. EMPL. MANUELS)	1 395
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	1 264
VILLE DE MONTRÉAL (SYND. PROFESSIONNELS)	1 200
UNIVERSITÉ LAVAL	1 196
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (TECHNICIENS)	1 010
MOLSON CANADA	915
VILLE DE LONGUEUIL	900
CAMCO INC.	867
PRÉVOST CAR INC	850
BOMBARDIER TRANSPORT AMÉRIQUE DU NORD	808
CAPITAL TRAITEURS INC.	700
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL	
NORTEL NETWORKS	660
VILLE DE MONTRÉAL (BRIGADIERS SCOLAIRES)	656
GROUPE TVA INC.	650
PRODUITS JOHNSON & JOHNSON INC.	582
VILLE DE LONGUEUIL (POLICIERS)	579
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (ADMINISTRATION)	551
MANAC INC.	525
ALIMENTS PRINCE S.E.C. DIV.BACON AMERICA & BACON INTER.	500

La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2004

Dans la présente section, la croissance salariale dans les conventions collectives renouvelées en 2004 est analysée au moyen

d'un indicateur mesurant la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de l'entente collective.

Globalement, les salariés québécois visés par un renouvellement en 2004 ont obtenu une augmentation annuelle moyenne de 2,2 %, ce qui constitue 0,2 point de pourcentage de moins que la croissance observée dans les conventions renouvelées en 2003. La croissance salariale pour 2004 a été calculée à partir de 170 renouvellements de convention collective, touchant 121 062 salariés.

La durée d'application des clauses salariales

Les données sur les renouvellements intervenus en 2004, présentées au tableau 1.2, montrent que la durée moyenne des clauses salariales était de 40 mois, soit 4 mois de moins que la durée moyenne observée en 2003.

Les 104 conventions collectives de longue durée (plus de 36 mois) ont regroupé 25 655 salariés, soit 21,2 % de l'ensemble des salariés touchés par un renouvellement en 2004. La croissance annuelle moyenne des taux de salaire dans ces conventions s'établissait à 2,7 %, soit 0,6 point de pourcentage de plus que dans les conventions de 36 mois ou moins.

Par ailleurs, les 45 conventions renouvelées en 2004 dont la durée était de 36 mois visaient 90 217 salariés et comprenaient une augmentation moyenne de salaire 2,0 % par année. Finalement, seulement 21 conventions collectives contenaient une clause salariale variant de 12 mois à 36 mois. Les 5 190 salariés visés par une telle convention ont obtenu une hausse moyenne de 4,3 %.

La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 détaille la croissance des salaires dans les conventions renouvelées en 2004 selon différents critères. L'ensemble des salariés visés par les renouvellements était composé à 93,4 % de cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation salariale moyenne de 2,1 %

Tableau 1.2
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale
--Renouvellements intervenus en 2004

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	**moins de 12**	**12**	**12 à 24**	**24**	**24 à 36**	**36**	**plus de 36**
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,2	--	6,1	2,5	2,9	2,2	2,0	2,7
En première année	1,4	--	6,1	2,3	2,6	2,4	0,7	3,1
En deuxième année	3,0	--	--	2,1	3,5	2,0	3,2	2,6
En troisième année	3,4	--	--	--	--	1,6	3,6	2,6
Durée moyenne (mois)	40	--	12	15	24	29	36	59
Nombre de conventions	170	--	9	2	6	4	45	104
Nombre de salariés	121 062	--	2 437	351	2 041	361	90 217	25 655

Source : ministère du Travail du Québec.

par année. En ce qui concerne les cols blancs, le taux de croissance s'élève à 4,1 % par année.

Les salariés du secteur public[2] qui ont renouvelé leur convention collective en 2004 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 3,4 % de leur salaire. Ces renouvellements ne concernaient toutefois que 18 ententes visant 9 392 salariés, soit à peine 8 % de l'ensemble des effectifs.

Le nombre de conventions du secteur public renouvelées en 2004 est restreint pour différentes raisons. Les ententes intervenues dans les municipalités qui ont été fusionnées en 2002 sont considérées comme des premières conventions : elles ne font donc pas partie des renouvellements. De plus, la plupart des syndicats du secteur public québécois et fédéral étaient toujours en négociation en 2004.

Sur les 18 conventions du secteur public recensées et renouvelées en 2004, on n'a relevé que deux organismes de l'administration publique québécoise qui regroupaient 399 salariés[3]. Ils ont obtenu une hausse moyenne de 2,1 % par année.

Tableau 1.3
Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention -- Renouvellements intervenus en 2004

	Conventions (N)	Salariés (N)	Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel[1] (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
Ensemble des salariés	170	121 062	2,2	0,0	15,8
Cols bleus	132	113 020	2,1	-0,1	13,9
Cols blancs	38	8 042	4,1	1,9	43,4
Sans indexation	139	111 250	2,2	0,0	12,6
Avec indexation	31	9 812	2,4	0,2	52,5
Secteur public	18	9 392	3,4	1,3	45,0
Municipal	6	2 746	1,5	-0,7	50,7
Provincial	11	4 146	4,9	2,8	49,1
Fédéral	1	2 500	3,0	0,9	32,0
Secteur privé	152	111 670	2,1	-0,1	13,4
Type de produits					
Biens	77	95 703	2,0	-0,2	6,6
Services	75	15 967	2,9	0,8	53,6
Taille de l'unité					
500 salariés et plus	12	86 993	2,0	-0,3	5,3
200 à 499 salariés	44	12 822	2,9	0,7	41,9
Moins de 200 salariés	96	11 855	2,7	0,5	41,4

1. Calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

Quatre renouvellements dans le secteur public ont en outre été enregistrés dans les institutions d'enseignement, visant 2 689

2. Le secteur public comprend les trois paliers de gouvernement, soit le fédéral, le provincial et le municipal. Il se compose aussi de l'ensemble des organismes appartenant aux divers paliers de gouvernement ainsi que des organismes n'appartenant pas à l'État mais qui sont en totalité ou en majeure partie financés et contrôlés par les pouvoirs publics.

3. Il s'agit du Centre de recherche industrielle du Québec et du Musée des beaux-arts de Montréal.

salariés. Il s'agit, dans trois cas sur quatre, d'unités de négociation dans des universités. Elles ont négocié des hausses moyennes de 6,2 % par année.

Dans le sous-groupe des entreprises publiques québécoises, il y a eu cinq renouvellements, dont quatre à la Société des casinos du Québec. Ils touchaient en tout 1 058 salariés qui ont reçu des augmentations annuelles moyennes de 2,7 %.

Par ailleurs, trois renouvellements de convention ont été répertoriés en 2004 dans les municipalités. Les 320 salariés visés ont reçu une hausse salariale de 2,2 % par année. De plus, trois autres sont survenus à la Société des transports de Montréal, qui concernaient 2 426 salariés et comportaient des hausses annuelles moyennes de 1,4 %.

Finalement, dans le secteur public fédéral, un seul renouvellement a été traité en 2004. Il s'agit d'une entente qui a procuré une hausse annuelle de 3 % aux 2 500 salariés de Purolator sur le territoire québécois.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2004 ont généré des hausses annuelles moyennes de 2,1 %. Il faut noter que les employés de ce secteur représentaient 92,2 % de l'ensemble des salariés visés.

De plus, il est intéressant de souligner que les employés de petites unités de négociation (moins de 200) ou de taille moyenne (200 à 499) ont obtenu des hausses moyennes qui se sont élevées à 2,7 et 2,9 % respectivement, comparativement à 2,0 % pour les grandes unités de négociation (500 et plus). Toutefois, les renouvellements survenus dans ces grandes unités rassemblaient 71,9 % de l'effectif total.

Notons, enfin, que les clauses d'indexation au coût de la vie étaient présentes seulement dans 31 conventions renouvelées en 2004. Les 9 812 salariés qui disposaient d'une formule de protection contre la hausse des prix ont obtenu une hausse moyenne de 2,4 % par année en dollars courants, tandis que les 111 250 syndiqués sans clause d'indexation ont reçu une augmentation moyenne de 2,2 %.

La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 1.3 fournit aussi des informations sur la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2004. Pour obtenir les hausses réelles, les salaires nominaux de chacune des conventions sont « dégonflés » à l'aide de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec.

Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins[4] sont utilisées pour des périodes s'étendant au-delà des données disponibles auprès de Statistique Canada. En l'occurrence, les prévisions de l'institution financière pour le Québec se situent à 2,2 % en 2005, 2,1 en 2006, 2,4 en 2007 et 2,6 en 2008. Pour les conventions qui s'appliquent après 2008, nous supposons un taux d'inflation de 2,2 % par année.

Ainsi, les renouvellements intervenus en 2004 ne procurent aucun gain réel aux salariés pendant la période couverte par les

4. Fédération des caisses Desjardins du Québec (Direction des études économiques), *Perspectives économiques à moyen terme, 2004-2008*, Lévis, novembre 2004.

clauses salariales de leur convention. À titre de comparaison, la croissance du salaire réel dans les conventions collectives renouvelées en 2003 était de 0,2 % par année. vraient résulter en une baisse de 0,3 % des salaires réels.

Tableau 1.4
Distribution, en pourcentage, des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
-- Renouvellements intervenus en 2004

		Secteur privé			Secteur public			
	Ensemble des salariés	Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Distribution en pourcentage								
Ensemble des salariés	100	100	100	100	100	100	100	100
Diminution	--	--	--	--	--	--	--	--
Sans variation	0,9	1,0	1,0	0,9	--	--	--	--
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	1,0	1,1	0,4	5,0	--	--	--	--
(1,0 % à 1,9 %)	61,7	64,6	74,3	6,6	27,1	82,9	6,5	--
(2,0 % à 2,9 %)	24,2	25,0	19,9	55,0	14,8	17,1	22,1	--
(3,0 % à 3,9 %)	8,4	5,4	3,4	17,7	43,5	--	38,3	100,0
(4,0 % à 4,9 %)	1,3	1,4	0,3	7,5	--	--	--	--
(5,0 % à 5,9 %)	0,6	0,7	0,6	1,0	--	--	--	--
(6,0 % à 6,9 %)	0,5	0,5	--	3,6	--	--	--	--
(7,0 % et plus)	1,5	0,4	--	2,6	14,6	--	33,1	--
Hausses de salaire								
Moyenne[1] (%)	2,2	2,1	2,0	2,9	3,4	1,5	4,9	3,0
Médiane[1] (%)	1,9	1,9	1,9	2,7	3,0	1,4	3,5	3,0
Moyenne[2] (%)	2,8	2,8	2,5	3,1	3,2	2,0	3,9	3,0
Médiane[2] (%)	2,5	2,5	2,4	2,5	2,4	2,1	2,5	3,0

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.
2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.
Source : ministère du Travail du Québec.

Dans le secteur privé, les augmentations négociées dans les renouvellements de 2004 devraient se traduire par une baisse annuelle de 0,1 % du salaire réel. Dans le secteur public, les 18 conventions renouvelées l'année dernière procurent aux salariés une hausse réelle de 1,3 % par année.

En examinant plus en détail les conventions du secteur privé, on constate que les augmentations réelles dans les unités de petite ou de moyenne taille devraient se situer respectivement à 0,5 et 0,7 % par année. Par contre, les renouvellements survenus dans les grandes unités de négociation de-

La répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire

La répartition des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés dans les renouvellements de 2004 est présentée dans le tableau 1.4. La majorité des salariés, soit 61,7 %, ont obtenu des augmentations annuelles variant de 1,0 à 1,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble 64,6 % des salariés du secteur privé, mais seulement 27,1 % de ceux du secteur public.

La classe d'augmentation annuelle de 2,0 à 2,9 % regroupe 24,2 % des salariés qui ont renouvelé leur convention en 2004. Dans le secteur privé, 25,0 % d'entre eux ont fait de même à ces taux, comparativement à 14,8 % dans le secteur public. Mentionnons aussi que 12,3 % de l'ensemble des salariés ont bénéficié de hausses annuelles de 3,0 % et plus. La proportion des salariés qui ont obtenu ce niveau de croissance salariale n'est que de 8,4 % dans le secteur privé mais de 58,1 % dans le secteur public.

Finalement, il est pertinent de constater que 1,9 % de la population visée par un renouvellement en 2004 a obtenu une augmentation moyenne annuelle inférieure à 1,0 %.

collective pendant les trois dernières années, selon le trimestre de leur signature. Ces données font voir que, dans l'ensemble, les taux d'augmentation négociés aux premier et troisième trimestres de 2002 et 2003 ont été légèrement plus élevés que ceux qui ont été convenus aux deuxième et quatrième trimestres de ces deux années. Les statistiques trimestrielles de 2004 sont peu significatives, étant donné que les conventions renouvelées au troisième trimestre regroupent plus de 80 % des salariés visés au cours de toute l'année.

Les résultats trimestriels du secteur public doivent être interprétés avec prudence car les conventions collectives dans ce secteur

Tableau 1.5
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement, 2002-2004 (en pourcentage)

	2002-1	2002-2	2002-3	2002-4	2003-1	2003-2	2003-3	2003-4	2004-1	2004-2	2004-3	2004-4
Ensemble des salariés	2,8	2,4	3,0	2,4	2,6	2,2	3,0	2,2	2,5	2,1	2,8	3,2
Cols bleus	2,4	2,3	2,9	2,4	2,7	2,2	2,8	2,3	2,3	2,0	2,8	3,3
Cols blancs	4,4	2,4	3,0	2,5	2,2	2,2	3,2	2,2	2,9	5,6	2,5	3,1
Sans indexation	2,7	2,4	3,0	2,4	2,6	2,2	3,2	2,5	2,5	2,1	2,8	3,6
Avec indexation	3,0	3,1	2,5	2,1	2,6	2,1	1,9	1,8	2,4	2,3	2,7	1,3
Secteur public	6,0	2,4	3,0	2,5	2,3	2,1	3,0	1,9	2,2	4,6	2,5	2,9
Municipal	1,0	2,4	2,2	2,7	2,5	1,5	--	1,4	1,4	2,3	--	2,2
Provincial	6,6	2,4	3,0	2,2	2,2	2,2	3,0	3,0	3,4	6,8	2,5	3,2
Fédéral	3,0	2,2	4,5	2,7	4,4	2,6	3,0	--	--	3,0	--	--
Secteur privé	2,4	2,8	2,9	2,4	2,7	2,4	3,0	2,5	2,6	2,0	2,8	3,3
Type de produits												
Biens	2,3	2,6	3,0	2,5	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	1,9	2,9	2,3
Services	2,8	3,1	2,8	2,4	2,8	1,7	3,5	2,4	2,8	2,9	2,6	5,4
Taille de l'unité												
500 salariés et plus	2,2	3,1	3,2	2,3	3,2	2,1	2,5	2,7	2,1	1,9	2,8	2,8
200 à 499 salariés	3,0	2,9	2,8	2,5	2,5	2,5	3,1	1,6	2,5	2,7	3,3	4,1
Moins de 200 salariés	2,3	2,2	2,3	2,7	2,6	2,7	3,0	2,9	3,0	2,7	2,4	2,9

Source : ministère du Travail du Québec.

L'évolution des taux de salaire négociés

Le tableau 1.5 fait état de l'évolution des taux de croissance des salaires négociés dans les renouvellements de convention

sont souvent signées au cours d'un même trimestre. Par conséquent, pendant les autres trimestres, le nombre d'ententes et de salariés visés par un renouvellement est très limité.

Par exemple, le dernier trimestre où l'on observe un grand nombre de conventions renouvelées dans le secteur public correspond au deuxième trimestre de 2002, alors que les conventions collectives de l'administration publique québécoise ont été prolongées d'un an. Au cours de ce trimestre en 2002, plus de 300 000 salariés ont été concernés par un renouvellement. Au cours des autres trimestres des trois dernières années, le nombre de salariés du secteur public visés par un renouvellement était, le plus souvent, inférieur à 5 000.

Le graphique 1 illustre, depuis 1988, la croissance annuelle des taux de salaire par année de renouvellement et selon le secteur d'origine. Jusqu'en 1990, les hausses de salaire négociées dépassaient les 4 % par an. Par la suite, on assiste, jusqu'en 1993, à une baisse abrupte des augmentations qui atteignent alors un creux de 0,4 % par année. Une lente remontée en dents de scie emboîte le pas jusqu'en 2001 alors que les taux négociés s'élèvent à 3 %. On note en outre que, depuis trois ans, les taux de croissance sont en baisse.

Ce graphique permet aussi de constater que, d'une manière générale, les conventions collectives touchant le secteur public engendrent des augmentations annuelles moyennes plus faibles que celles du secteur privé. Au cours des dix dernières années, il y a seulement trois années où ce ne fut pas le cas, soit en 1999, 2001 et 2004. Il s'agit d'années où le nombre de salariés du secteur public touchés par des renouvellements était relativement modeste.

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1988-2004 (en pourcentage)

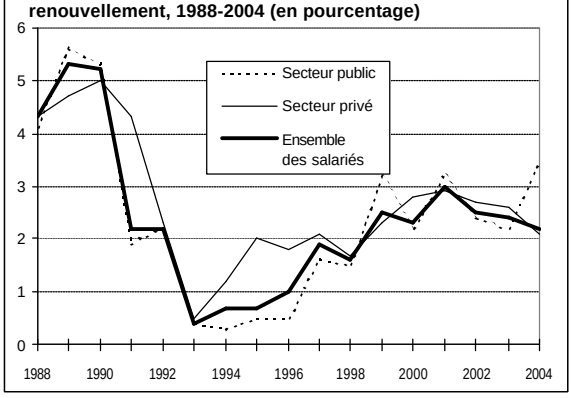

Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique

Le tableau 1.6 permet de faire une analyse détaillée, selon le secteur d'activité économique, des taux de croissance par année de renouvellement. Ces données doivent être interprétées avec prudence car certains groupes industriels comptent un petit nombre de conventions.

En 2004, six ententes ont été renouvelées dans le secteur primaire, visant quelque 1 000 salariés des industries forestière et minière. Ces ententes ont résulté en une augmentation annuelle moyenne de 1,9 %, soit un taux de croissance légèrement inférieur à celui de l'ensemble des renouvellements de convention (2,2 %).

Dans le secteur manufacturier, 66 ententes ont été renouvelées en 2004. Elles s'appliquaient à environ 15 000 salariés. Ces derniers ont obtenu une augmentation annuelle de 2,5 % pour la durée de leur convention, soit légèrement plus que la moyenne.

Dans les sous-groupes où l'on a enregistré cinq renouvellements et plus, le secteur de la transformation des aliments se distingue avec une croissance moyenne de 3,2 %, calculée à partir de neuf renouvellements. Les sous-groupes de l'imprimerie (8), des produits métalliques et de l'industrie chimique (7 chacun) ainsi que de l'industrie du bois (6) ont négocié des hausses variant entre 2,5 et 2,8 %, soit des augmentations du même ordre de grandeur que pour l'ensemble du secteur manufacturier.

Les cinq renouvellements survenus dans le sous-groupe des industries manufacturières diverses ont par contre résulté en un taux d'augmentation annuel de 2,1 %.

Les partenaires du secteur de la construction se sont mis d'accord en 2004 sur de nouveaux contrats de travail d'une durée de trois ans. Ces ententes, qui touchent environ 80 000 salariés, entraînent une croissance annuelle moyenne de 1,9 % des taux de salaire horaire.

Au cours de l'année 2004, 93 renouvellements ont été répertoriés dans le secteur des services. Les quelque 25 000 salariés en cause ont obtenu une augmentation moyenne de 3,1 % par année, soit davantage que dans l'ensemble des conventions analysées.

Le sous-groupe de l'enseignement domine largement avec une croissance annuelle moyenne de 5,8 % dans les huit conventions renouvelées l'an dernier. Les sous-groupes des finances, de l'hébergement et des autres services comptaient chacun plus de cinq renouvellements en 2004, ce qui s'est traduit par une croissance annuelle moyenne de plus de 3,0 % de leurs clauses salariales. Notons, enfin, que les sous-secteurs du commerce de gros et de détail ont fait l'objet de 38 renouvellements en 2004, avec des augmentations annuelles moyennes de 2,8 et 2,4 % respectivement.

Tableau 1.6

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1997-2004 (en pourcentage)

-- Par année de renouvellement

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble des salariés	1,9	1,6	2,5	2,3	3,0	2,5	2,4	2,2
Secteur primaire	2,6	3,2	1,8	2,2	2,3	2,2	2,4	1,9
Agriculture	1,8	--	2,0	1,9	5,9	3,0	--	--
Sylviculture	2,4	4,1	1,6	2,9	1,5	1,9	2,4	1,9
Mines et carrières	2,9	1,9	1,9	1,4	2,5	2,0	--	1,8
Secteur manufacturier	2,4	2,2	2,5	3,0	2,5	2,7	2,6	2,5
Aliments	2,0	1,9	1,9	2,1	2,1	2,7	2,4	3,2
Boissons	2,8	2,3	2,1	2,5	2,1	--	2,0	2,1
Tabac	3,5	--	3,2	--	3,0	--	--	2,9
Caoutchouc et matières plastiques	3,1	2,4	2,7	3,1	1,9	1,8	3,4	5,0
Cuir	1,7	--	2,3	1,7	2,9	4,4	2,2	--
Textile	1,9	1,6	2,8	2,5	2,6	2,3	2,5	4,6
Habillement	1,8	0,7	2,1	2,9	1,5	1,8	1,9	--
Bois	3,0	2,4	2,4	2,0	2,4	2,9	3,4	2,5
Meuble	2,5	3,2	3,0	3,1	2,8	2,4	2,4	2,6
Papier	3,2	1,9	1,4	1,0	2,0	1,9	3,5	2,3
Imprimerie	2,7	2,3	1,4	2,6	2,5	1,8	1,9	2,7
Première transformation des métaux	1,6	2,5	2,2	2,2	2,8	2,4	2,4	2,3
Produits en métal	1,4	2,5	2,4	2,9	3,0	2,5	1,7	2,6
Machinerie	2,1	3,9	2,4	4,7	2,3	3,4	2,9	1,8
Matériel de transport	2,9	2,2	3,2	4,7	--	3,3	2,9	2,0
Produits électriques	2,4	2,1	8,5	4,6	4,2	3,1	2,2	0,7
Minéraux non métalliques	2,9	2,0	1,9	2,4	2,7	2,1	2,4	3,0
Produits du pétrole et du charbon	3,0	3,6	--	3,4	3,3	--	--	--
Industrie chimique	2,5	2,1	3,6	3,0	2,8	2,6	3,1	2,8
Autres industries manufacturières	2,3	3,2	2,8	2,6	1,8	2,8	3,8	2,1
Construction	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,9	--	1,9
Services	1,6	1,4	2,9	2,2	3,0	2,4	2,3	3,1
Transports et entreposage	2,4	0,9	3,1	2,4	2,8	2,1	1,2	1,9
Communications	0,6	0,0	2,2	1,7	3,2	3,0	1,5	2,9
Électricité, gaz et eau	1,3	1,9	1,8	2,8	--	2,9	2,0	1,7
Commerce de gros	1,4	2,0	2,8	2,6	2,0	4,6	2,7	2,8
Commerce de détail	1,3	2,1	3,0	2,2	2,4	2,2	2,5	2,4
Finances	1,9	1,1	1,5	1,7	2,4	2,4	3,2	3,5
Assurances	2,2	1,8	2,2	1,5	4,7	2,0	2,9	--
Immobilier	0,7	--	1,2	2,6	1,8	2,5	1,2	--
Services aux entreprises	0,5	2,4	0,2	2,3	2,5	2,2	3,5	2,6
Administration publique fédérale	4,4	1,9	4,8	2,1	3,5	2,9	4,3	--
Administration publique provinciale	--	--	--	1,9	3,1	2,2	2,0	--
Administration publique municipale	2,3	0,9	2,0	1,9	2,4	2,6	1,5	2,2
Enseignement	0,6	1,3	1,5	2,6	2,4	2,5	2,9	5,8
Services médicaux et sociaux	1,7	1,6	3,6	2,1	3,3	2,3	2,3	3,7
Hébergement	1,9	2,0	3,1	3,5	3,6	3,2	6,1	3,3
Restauration	2,0	1,3	2,4	2,9	2,4	2,6	0,6	2,0
Autres services	0,9	2,0	2,3	2,5	2,3	4,9	3,1	4,1
Secteur public	1,6	1,5	3,2	2,2	3,2	2,4	2,2	3,4
Secteur privé	2,1	1,7	2,3	2,8	2,9	2,7	2,6	2,1
Nombre de conventions	307	278	295	392	283	301	235	170
Nombre de salariés	153 778	97 696	146 554	569 041	168 282	396 878	84 279	121 062

Source : ministère du Travail du Québec.

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale versée en décembre par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 2.1 présente cet indicateur pour les années 1999 à 2006. Il importe de signaler que les taux indiqués pour 2005 et 2006 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les travailleurs syndiqués du Québec, mais bien les taux d'augmentation réellement inscrits dans les conventions collectives où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

Pour l'année 2004, le nombre de conventions collectives qui comportaient une clause salariale en vigueur en décembre s'établissait à 772 et elles visaient 334 393 salariés (tableau 2.2). Ce nombre peut sembler faible, mais il faut se souvenir que les ententes régissant les salariés du secteur public québécois sont échues depuis 2003. De plus, dans certaines conventions de municipalités fusionnées, les augmentations accordées en 2004 ne peuvent être calculées puisqu'il s'agit de la première année de la convention.

Au total, 34 % de l'ensemble des syndiqués visés par l'Indice de croissance des taux de salaire négociés (ICTSN) avaient une clause salariale en vigueur en décembre 2004, dont 80 % dans le secteur privé et 9 % seulement dans le secteur public.

En décembre 2004, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 2,0 % par

Tableau 2.1
Variation annuelle des taux de salaire versés aux salariés syndiqués au Québec (%)
-- Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (P)	2006 (P)
Ensemble des salariés	2,1	2,6	2,8	2,6	2,4	2,0	2,6	2,8
Cols bleus	2,0	2,2	2,6	2,6	2,5	1,9	2,7	3,0
Cols blancs	2,2	2,8	2,9	2,6	2,1	2,6	2,3	2,2
Secteur public	2,2	2,8	2,8	2,6	1,9	2,4	2,6	2,4
Municipal	1,5	1,5	2,5	2,7	0,4	2,0	2,5	2,4
Provincial	2,2	2,8	2,8	2,5	2,9	2,7	2,8	2,2
Fédéral	2,1	3,2	3,0	2,6	2,8	2,7	2,7	3,0
Secteur privé	2,1	2,1	2,7	2,6	2,5	1,9	2,6	3,0
Type de produits								
Biens	2,1	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
Construction	2,0	2,0	2,9	2,8	2,8	0,6	2,9	3,7
Services	2,2	2,2	2,5	2,6	2,3	2,4	2,3	2,3
Taille de l'unité								
500 salariés et plus	2,1	2,1	2,9	2,8	2,6	1,5	2,8	3,3
200 à 499 salariés	2,0	2,3	2,3	2,5	2,3	2,5	2,5	2,4
Moins de 200 salariés	2,1	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,3	2,3

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.
Source : ministère du Travail du Québec.

rapport à décembre 2003, en baisse de 0,4 point de pourcentage comparativement à l'année précédente. Les hausses salariales fixées dans les ententes en vigueur en fin d'année 2005 et 2006 sont respectivement de 2,6 et 2,8 %. Plus de 260 000 employés sont visés par des conventions en vigueur en 2005 et quelque 220 000 en 2006.

Lorsqu'on tient compte de l'inflation observée et prévue, ces augmentations nominales se traduisent, pour l'ensemble des salariés, par des gains réels de 0,1 % en 2004, 0,4 en 2005 et 0,7 en 2006.

Selon le secteur d'origine (privé ou public)

L'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 1990 à 2004 est représentée au graphique 2. On peut y constater que, depuis 1995, et ce, jusqu'en 2001, la tendance est à la hausse dans les augmentations salariales. Depuis 2002, par contre, les hausses sont de moins en moins importantes.

Le graphique 2 permet également de comparer l'évolution des augmentations annuelles de salaire dans les secteurs privé et public. Au cours des dix dernières années, les augmentations versées dans l'industrie privée ont été généralement plus élevées que dans le secteur public. Toutefois, deux années de cette période sont marquées par des différences substantielles en faveur du secteur public : 2000 et 2004. Notons que, pour ce qui est de l'année 2004, le nombre de salariés du secteur public couverts par une clause salariale était relativement faible en raison de l'expiration de la plupart des conventions collectives dans ce secteur.

Graphique 2
Évolution annuelle des taux de salaire versés en fin d'année aux employés syndiqués du Québec, selon le secteur d'origine, 1990-2004 (en pourcentage)

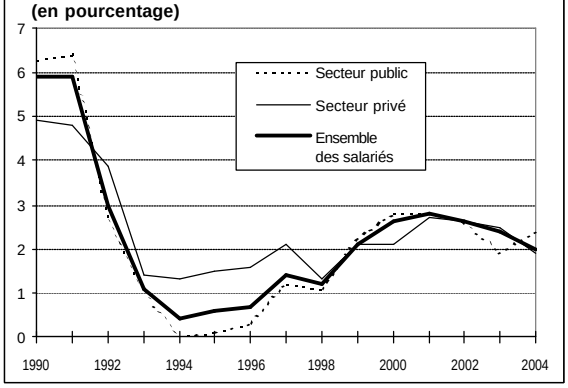

Le tableau 2.1 présente également les augmentations salariales selon la taille des unités de négociation dans le secteur privé. On peut y constater un fait exceptionnel en 2004, à savoir que les grandes unités (500 salariés et plus) ont rapporté des augmentations salariales de 1,5 %, soit un point de pourcentage de moins que les unités de taille moyenne (200 à 499) et 0,9 point de moins que les petites unités (moins de 200). C'est la faible augmentation des taux de salaire versés dans le secteur de la construction pour l'année 2004 (0,6 %) qui explique cette situation.

Selon le secteur d'activité économique

Le tableau 2.2 présente les augmentations annuelles des taux de salaire par secteur d'activité économique. En 2004, elles ont été de 2,1 % dans le secteur primaire et de 2,5 % dans le secteur manufacturier. Comme il a été mentionné dans le paragra-

phe précédent, les salariés de la construction ont bénéficié d'une augmentation de 0,6 % en décembre de l'an dernier[5], alors que ceux du secteur des services en ont obtenu une de 2,4 %.

Certains groupes industriels se démarquent aussi en 2004 de ce point de vue. Des sous-secteurs ont enregistré des augmentations d'au moins 3 %, soit les industries du tabac, du meuble, du matériel de transport, des communications, des finances, des assurances, de l'immobilier, de l'enseignement, des services médicaux et sociaux ainsi que celui de l'hébergement. À l'inverse, d'autres groupes ont négocié des hausses inférieures à 2 % : les mines et les carrières, le textile, la construction, l'électricité, le gaz et l'eau, le commerce de gros et la catégorie des autres services.

5. Cette augmentation s'explique par une hausse salariale entrée en vigueur après le 15 décembre 2003 dans deux conventions du secteur de la construction qui sont venues à échéance en mars 2004.

Tableau 2.2

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1998-2006 (en pourcentage)

-- Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (P)	2006 (P)
Ensemble des salariés	1,2	2,1	2,6	2,8	2,6	2,4	2,0	2,6	2,8
Secteur primaire	1,2	2,1	2,0	2,6	2,0	2,0	2,1	2,1	2,2
Agriculture	1,9	1,8	2,5	7,5	2,4	2,4	2,5	1,2	1,5
Sylviculture	2,3	2,8	2,3	1,0	1,8	2,5	2,2	2,1	2,3
Mines et carrières	0,5	1,9	1,8	3,0	2,1	1,6	1,9	2,1	2,3
Secteur manufacturier	2,0	2,1	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
Aliments	1,9	1,9	1,7	2,1	2,3	2,2	2,2	2,3	2,1
Boissons	2,2	2,4	2,2	2,2	2,8	1,6	2,3	1,8	2,2
Tabac	3,5	3,3	3,0	3,3	3,1	4,0	3,1	3,0	3,0
Caoutchouc, matières plastiques	2,3	2,5	2,4	2,4	3,1	3,1	2,8	2,8	2,3
Cuir	2,2	1,9	2,2	1,9	2,3	3,0	2,6	2,6	3,2
Textile	2,3	1,9	2,4	2,5	2,5	2,3	1,9	2,9	2,7
Habillement	1,4	1,8	2,2	2,2	1,6	1,9	2,2	2,8	2,4
Bois	2,8	2,8	2,3	2,1	2,3	2,5	2,5	2,7	2,8
Meuble	2,0	2,4	2,1	2,4	2,5	2,7	3,0	2,8	2,7
Papier	1,6	0,8	2,1	1,9	2,0	2,0	2,2	2,3	2,2
Imprimerie	1,7	2,0	2,1	2,2	2,1	2,4	2,8	2,1	2,5
Première transformation des métaux	1,9	2,0	2,3	2,6	2,7	2,4	2,3	2,6	2,2
Produits en métal	1,3	1,8	2,5	2,7	2,7	2,8	2,1	2,4	2,5
Machinerie	2,0	2,0	2,0	2,4	3,1	2,6	2,4	2,7	2,4
Matériel de transport	2,3	3,0	1,8	4,8	3,4	3,0	3,2	2,7	3,0
Produits électriques	2,2	2,2	4,1	2,9	2,9	2,3	2,2	2,4	2,0
Minéraux non métalliques	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	1,9	2,7	2,9	3,0
Produits du pétrole et du charbon	3,6	3,0	6,1	3,5	3,2	3,0	--	--	--
Industrie chimique	2,2	2,4	2,4	2,9	2,5	2,6	2,7	3,1	3,0
Autres industries manufacturières	3,0	2,4	2,6	2,1	2,9	4,7	2,4	2,4	2,2
Construction	0,0	2,0	2,0	2,9	2,8	2,8	0,6	2,9	3,7
Services	1,1	2,2	2,7	2,8	2,6	2,1	2,4	2,4	2,3
Transports et entreposage	2,2	2,7	2,4	2,6	2,3	1,6	2,3	2,4	2,4
Communications	-0,3	1,9	1,9	2,6	2,7	2,1	3,0	2,7	2,7
Électricité, gaz et eau	1,7	1,6	2,4	2,5	3,0	3,0	1,9	2,0	2,0
Commerce de gros	2,0	2,1	2,2	2,6	3,8	3,0	1,6	2,3	2,3
Commerce de détail	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0	1,8	2,1	2,0	1,9
Finances	1,7	1,4	2,0	2,1	2,5	3,0	4,4	2,0	2,0
Assurances	2,1	1,7	2,3	4,1	3,0	2,5	3,1	2,7	3,0
Immobilier	2,1	2,2	3,2	1,2	1,3	0,6	3,0	0,0	0,0
Services aux entreprises	-1,5	2,5	1,9	2,5	1,7	2,1	2,2	2,5	2,4
Administration publique fédérale	2,0	2,3	3,8	3,2	2,8	2,4	2,5	--	--
Administration publique provinciale	1,1	1,7	2,6	2,5	2,5	2,0	--	--	--
Administration publique municipale	0,8	1,3	1,3	2,3	2,6	0,4	2,0	2,5	2,4
Enseignement	1,0	2,3	3,2	3,2	2,5	2,7	5,5	2,0	1,4
Services médicaux et sociaux	1,1	2,4	2,4	2,5	2,5	2,3	3,3	2,5	2,7
Hébergement	1,9	3,5	3,2	3,4	3,4	3,3	3,7	3,1	2,8
Restauration	1,9	0,8	1,7	2,6	2,4	1,0	2,3	2,2	2,0
Autres services	0,5	1,3	2,3	3,2	2,3	2,8	1,4	2,8	2,8
Secteur public	1,1	2,2	2,8	2,8	2,6	1,9	2,4	2,4	2,4
Secteur privé	1,3	2,1	2,1	2,7	2,6	2,5	1,9	2,6	3,0
Nombre de conventions	1 052	1 084	1 126	1 156	1 090	932	772	580	402
Nombre de salariés	712 217	877 239	904 976	918 913	717 688	351 362	334 393	262 262	221 749

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives ayant des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Conclusion

Les renouvellements de convention collective intervenus en 2004 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 2,2 % pour la durée des ententes. Ce pourcentage représente une légère baisse de la croissance par rapport à l'année 2003, année au cours de laquelle les hausses salariales se situaient à 2,4 %. Il s'agit de la troisième année consécutive où l'on enregistre une baisse du taux de croissance des salaires négociés au Québec. Ce repli est survenu alors que la situation économique du Québec était relativement bonne : 60 800 emplois ont été créés en 2004 et le PIB réel a augmenté de 2,0 % pour la même période[6].

Les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2004 ne devraient pas apporter de gains réels aux salariés touchés, une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie et ce, pour la durée d'application des conventions collectives.

Par ailleurs, les augmentations de salaire versées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'année 2004 s'élevaient à 2,0 % par rapport au même mois de l'année précédente. Cette dernière statistique peut être comparée aux différents indicateurs des hausses salariales de l'ensemble du marché du travail.

Par exemple, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, incluant les heures supplémentaires, a augmenté de 0,9 % au Québec en 2004[7].

Les résultats de notre analyse peuvent également être mis en parallèle avec les données de cabinets d'experts-conseils en rémunération. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec publie chaque année une vaste étude sur la rémunération, avec la collaboration d'experts et d'analystes[8]. Pour 2004, les enquêtes réalisées par les firmes de consultants ont indiqué une croissance des taux des échelles salariales variant entre 2,0 et 2,7 %. Pour l'année 2005, les organisations consultées prévoient des augmentations des échelles de salaire de l'ordre de 2,0 à 2,6 %. Notons que les conventions collectives recensées par le ministère du Travail qui comportent des clauses salariales en vigueur en 2005, contiennent des augmentations de 2,6 % par rapport à 2004.

Signalons, en terminant, que deux tableaux apparaissent en annexe. Le tableau A1 présente la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la période de 1992 à 2004. Le tableau A2 précise le nombre de conventions collectives et de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la même période.

6. Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs désaisonnalisés - Québec*. www.stat.gouv.qc.ca/princ_indic/. Les données du PIB couvrent les 10 premiers mois de 2004 par rapport aux mêmes mois de 2003.

7. *Idem*. Moyenne des neuf premiers mois de 2004 par rapport à la même période en 2003.

8. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, *Prévisions salariales 2005*. http://www.portail-rhri.com/remuneration.

Tableau A1

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1992-2004 (en pourcentage)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ensemble des salariés	2,2	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,6	2,5	2,3	3,0	2,5	2,4	2,2
Secteur public	2,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,2	2,2	3,2	2,4	2,2	3,4
Municipal	2,8	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,9	2,1	2,1	2,5	2,3	1,5	1,5
Provincial	2,1	0,4	0,3	0,4	0,4	1,1	1,6	2,4	2,3	2,7	2,4	2,3	4,9
Fédéral	3,3	0,1	0,1	1,3	1,4	1,9	1,9	4,2	1,9	3,5	2,6	2,9	3,0
Secteur privé	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,7	2,3	2,8	2,9	2,7	2,6	2,1
Type de produits													
Biens	2,4	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,2	2,4	3,0	2,5	2,6	2,6	2,4
Construction	--	0,0	1,8	2,5	--	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,9	--	1,9
Services	2,2	0,9	0,5	1,9	1,6	1,7	1,0	2,7	2,3	2,6	2,7	2,6	2,9

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A2

Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1992-2004

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	446	645	355	322	372	307	278	295	392	283	301	235	170
Secteur public	169	353	88	59	97	74	93	52	188	71	96	43	18
Municipal	40	126	26	4	19	32	51	24	47	29	10	8	6
Provincial	115	170	4	50	73	34	16	16	122	24	79	28	11
Fédéral	14	57	58	5	5	8	26	12	19	18	7	7	1
Secteur privé	277	292	267	263	275	233	185	243	204	212	205	192	152
Type de produits													
Biens	174	181	177	182	171	156	114	142	127	130	116	125	72
Construction	--	5	1	1	--	3	1	5	1	6	2	--	5
Services	103	106	89	80	104	74	70	96	76	76	87	67	75
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	549 099	744 569	149 296	484 014	178 189	153 778	97 696	146 554	569 041	168 282	396 878	84 279	121 062
Secteur public	474 833	557 727	79 552	411 540	108 892	51 975	50 752	25 129	518 395	49 393	327 409	39 511	9 392
Municipal	18 168	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	6 421	891	9 736	2 746
Provincial	439 824	470 190	7 741	401 159	97 608	27 169	5 888	6 643	456 161	11 452	323 448	25 470	4 146
Fédéral	16 841	47 976	50 151	8 919	2 991	7 142	28 287	12 009	44 501	31 520	3 070	4 305	2 500
Secteur privé	74 266	186 842	69 744	72 474	69 297	101 803	46 944	121 425	50 646	118 889	69 469	44 768	111 670
Type de produits													
Biens	48 472	48 934	47 349	49 333	44 178	40 940	28 333	39 946	30 263	33 443	39 195	30 114	15 578
Construction	--	100 108	105	132	--	38 893	651	53 324	1 105	65 514	349	--	80 125
Services	25 794	37 800	22 290	23 009	25 119	21 970	17 960	28 155	19 278	19 932	29 925	14 654	15 967

Source : ministère du Travail du Québec.

Notes techniques

1. Types de mesure

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de convention collective au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de convention collective et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus à l'égard de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de convention collective à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre; la date d'entrée en vigueur ou celle de la signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 et 2.2 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail du Québec*, la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la cons-*

truction, la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec*, le *Code canadien du travail* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* du Canada.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux); les institutions publiques d'éducation; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'ISQ; elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans les secteurs primaire, manufacturier ou celui de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiple; dans ce cas, les taux minimum et maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales à taux multiple.

4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant, non intégré à la classe salariale, dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal, divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir les salaires réels.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,3 % en 2005, 2,2 en 2006, 2,4 en 2007, 2,7 en 2008 et 2,2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2,2 % en 2005, 2,1 en 2006, 2,4 en 2007, 2,6 en 2008 et 2,2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins[9]. Ces hypothèses sont révisées deux fois par année.

5. Méthodes de calcul

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

9. Source : Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Perspectives économiques à moyen terme*.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire, en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, elle compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12}) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période. Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j; j = 1,…,36), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i; i = 1,2,3) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$
$$\Sigma S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3),$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$N = 36$$
$$\frac{\Sigma S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1, au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2, au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3, le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$
$$\frac{\Sigma S_j}{12\,W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau suivant permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les

augmentations annuelles du taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance moindre.

6. Révision des données

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire ($)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire ($)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1re année	2e année	3e année		
	W_0	g_1	g_2	g_3	W_3	g
A	10 $	5,0	5,0	5,0	11,58 $	5,0
B	10 $	2,5	2,5	10,0	11,56 $	3,8
C	10 $	10,0	2,5	2,5	11,56 $	6,1